

UNIVERSITÉ DE MONCTON

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du 9 avril 19889 h

Salon du Chancelier

Pavillon Taillon

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS

Paul L. Bourque, président
 Daniel Bélanger
 Louis-Philippe Blanchard
 Édèse Bujold
 Anne Church
 Adélarde Cormier
 Claude Dionne
 Aubin Doiron
 Marcelle Fafard-Godbout
 Patrice Ferron
 Georgio Gaudet
 Jeanne d'Arc Gaudet
 Gérald Goguen
 Dollard LeBlanc

PRÉSENTS

Yvon Ouellette
 Anna Rail
 Léon Richard
 Michael Roy
 Richard Savoie
 Alain Thériault
 Laurier Thibault
 Paul-Émile Benoit
 Normand Carrier
 Médard Collette
 Léonard J. LeBlanc
 Louis Malenfant
 Jean-Guy Rioux
 Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Yvan Bastien, Fernand Landry et Estelle Mongeau**ABSENTS:** Gérald Clavette, Louis R. Comeau et Paul Lavoie**TABLE DES MATIERES**

	Page
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL CGV-880123	5
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCES-VERBAL	5
(14.1) CUM: éclairage sur le campus	5
(9.20) Les régimes de rente	5
(10.33) Vente de terrain au CUSLM	6
(9.21) Résidence de Dieppe	6
(9.20) Les régimes de rente	6
(10.35) Rue de l'Université	7
8. RÉCEPTION DES PROCES-VERBAUX CEX-880219 et CEX-880318 et CEX-880408	7
9. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCES-VERBAUX	7
9.1 CEX-880408	7
9.11 CUM: directeurs de département	7
9.12 CUS: directeur des services pédagogiques	7
9.13 Génie mécanique	8

9.14	Convention collective APAPUM - U. de M	8
9.15	Projet de convention ATUM - U. de M	8
9.16	CUM: congé d'étude	8
9.17	CUM: année sabbatique	9
9.18	CUM: congé sans rémunération	9
9.19	CUM: rente à la retraite	9
9.20	Avenant numéro 13 - Régime de rentes pour le personnel de soutien, les techniciens, le personnel administratif et professionnel	9
9.2	CEX-880318	9
9.21	Promotions et permanences d'emploi: cas litigieux	9
9.22	CUM: congés	11
9.23	Rappel de la résolution 14-CGV-861213	11
9.3	CEX-880219	12
9.31	CUSLM: années sabbatiques	12
9.32	CUM: report d'années sabbatiques... ..	12
9.33	CUM: année sabbatique	12
9.34	CUSLM: congés d'études	13
9.35	CUM: promotions	13
10.	SAC-880215: SUIVI	14
10.1	Création des cours de linguistique	14
10.2	Programme LLB-MAP	14
10.3	Normes linguistiques	14
11.	RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION CCJ-880205	15
12.	RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION, SÉLECTION DES CADRES	16
12.1	Nomination	16
13.	PROJET DE BUDGET 1988-89	16
14.	MANDAT DU CHANCELIER	17
15.	NOMINATIONS	17
15.1	Comité exécutif	17
15.2	Comité de finance	18
15.3	Comité conjoint de la planification	18
16.	STATISTIQUES DES DEMANDES D'ADMISSION	18
17.	RAPPORT DU RECTEUR	17
18.	PROCHAINE RÉUNION	20
19.	CLOTURE	20
	ANNEXES	21
	ANNEXE A: Convention collective APAPUM - U. de M	22
	ANNEXE B: Avenant numéro 13 - Régime de rentes pour le personnel de soutien, les techniciens, le personnel administratif et professionnel	25

ANNEXE C: Rapport du Comité de révision, sélection des cadres	27
ANNEXE D: Projet de budget 1988-89	30
ANNEXE E: Statistiques des demandes d'admission	40

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 5. Il demande aux membres de se lever et d'observer une minute de recueillement. Il souhaite la bienvenue à tous les membres. Les membres suivants se sont excusés: Yvan Bastien, Fernand Landry et Estelle Mongeau. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres: Michael Roy, membre élu par les étudiants et étudiantes du CUM; Anna Rail, membre nommée par les anciens et anciennes du CUS; et Richard Savoie, membre nommé par le gouvernement provincial.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION Le Secrétaire donne

lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

M. le Secrétaire en fait la vérification. Il précise que Claude Dionne a siégé en tant qu'observateur à la dernière réunion. La Charte demande que le "représentant" des professeurs soit élu par l'ensemble du corps professoral. Il fait lecture de la lettre de Claude Dionne (1988 02 08) relative à son statut d'observateur. Il précise qu'il a rencontré Monsieur Dionne à ce sujet. A la demande du Comité exécutif, il a sollicité un avis juridique.

M. le Secrétaire fait lecture du paragraphe de la lettre de l'avocat, Maître Ernest Drapeau, qui dit ceci: "La présente confirmera mon opinion à l'effet que M. Claude Dionne ne possède pas présentement le statut requis pour siéger comme membre à part entière du Conseil des gouverneurs. Comme je vous l'ai dit, le règlement prévoit spécifiquement et clairement lorsqu'une sélection par une association est suffisante. Je vous invite à considérer l'acte 13.015 détaillant les membres choisis par l'Association des anciens et amis". M. Claude Dionne est invité à siéger comme observateur.

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Lettre de Claude Dionne (1988 02 19) relative à la résolution 25-CGV-880123 traitant d'une modification à l'Avenant 12 du régime de rentes. Cette question reviendra à la rubrique 7 "Affaires découlant du procès-verbal".
- 4.2 Lettre de Michael Roy (1988 03 04) relative à sa nomination à la présidence de la FEUM et comme membre élu par les étudiants et étudiantes du CUM pour siéger au Conseil.
- 4.3 Lettre de Régine Mallet (1988 03 31) relative à la nomination de Anna Rail comme membre nommée par l'Association des anciens et anciennes du CUS au Conseil des gouverneurs.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 01-CGV-880409

Il est proposé par Aubin Doiron et appuyé par Yvon Ouellette "Que l'ordre du jour soit adopté."

Vote unanime ADOPTÉ.

6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL CGV-880123

RÉSOLUTION 02-CGV-880409

Il est proposé par Gérald Goguen et appuyé par Édèse Bujold "Que le procès-verbal CGV-880123 soit adopté."

Vote unanime ADOPTÉ.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCES-VERBAL

(14.1) CUM: éclairage sur le campus

Monsieur Médard Collette informe les membres que toutes les "lumières" seront graduellement remplacées par de plus puissantes. Il y a des choses qui ont été faites et d'autres qui seront faites. Avec la construction de la bibliothèque, l'éclairage sera améliorée dans cette région. Il y aura la construction du génie mécanique; là aussi l'éclairage sera amélioré. Il y aura aussi beaucoup d'amélioration en avant de la résidence Lafrance. Du côté de l'aréna J.-L.Lévesque: ce sera fait cet été.

(9.20) Les régimes de rente

M. le Secrétaire fait lecture de la lettre de Claude Dionne (1988 02 19) relative à un vice de procédure. M. le Secrétaire indique qu'il y a bien vice de procédure.

Ce vice de procédure doit-il invalider la résolution 25-CGV-880123? Il a rencontré Maître Drapeau à ce sujet et selon ce dernier, la résolution est dûment adoptée. "Il aurait fallu qu'une objection soit faite avant le vote. Étant donné qu'il y a eu délibération et un vote, le Conseil est réputé avoir renoncé à la dissémination envisagée par l'article 16."

M. le Secrétaire précise que nous aurons la même situation ce matin. Le Conseil a le pouvoir de changer ce règlement. "Ce matin, nous pouvons suspendre le règlement 16 pour faire l'étude des documents; cela requiert le vote des 2/3. Sinon, les documents qui vous ont été remis ce matin seront reportés pour étude à la prochaine réunion".

(10.35) Rue de l'Université
- Y a-t-il du nouveau concernant la rue de l'Université?
"Il n'y a pas de nouveau", selon Monsieur Collette.

8. RÉCEPTION DES PROCES-VERBAUX CEX-880219, CEX-880318 ET CEX-880408

RÉSOLUTION 05-CGV-880409

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Adélarde Cormier

"Que les procès-verbaux CEX-880219, CEX-880318 et CEX-880408 soient reçus."

Vote unanime ADOPTÉ.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCES-VERBAUX

RÉSOLUTION 06-CGV-880409

Il est proposé par Gérald Goguen et appuyé par Yvon Ouellette

"Que l'on suspende l'application de l'article 16 pour l'étude du procès-verbal CEX-880408."

Vote Pour 18 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉ. 9.1 CEX-880408

9.11 CUM: directeurs de département

RÉSOLUTION 07-CGV-880409

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Marcelle Fafard-Godbout

"Que la professeure Yvonne Chiasson soit nommée directrice du département d'anglais pour la période allant du 1er juillet 1988 au 30 juin 1991."

Vote unanime ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 08-CGV-880409

Il est proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par Laurier Thibault

"Que le professeur Ronald C. LeBlanc soit nommé directeur du département d'économie pour la période allant du 1er juillet 1988 au 30 juin 1989."

Vote unanime ADOPTÉ.

9.12 CUS: directeur des services pédagogiques

RÉSOLUTION 09-CGV-880409

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Richard Savoie

"Que le mandat de Armand Caron soit reconduit pour la période allant du 1er juillet 1988 au 30 juin 1993."

Vote unanime ADOPTÉ.

9.13 Génie mécanique

Médard Collette précise que la construction devrait être complétée à la fin de décembre 1988.

Léonard J. LeBlanc informe les membres que les étudiants seront admissibles en 4e année dès l'automne.

M. le Recteur précise que l'engagement des professeurs est prévu dans le prochain budget.

9.14 Convention collective APAPUM - U. de M. (Voir l'annexe A)

Louis Malenfant donne les explications pertinentes et répond aux questions des membres.

RÉSOLUTION 10-CGV-880409

Il **est** proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par Yvon Ouellette

"Que la convention collective négociée entre l'APAPUM et l'U. de M. soit ratifiée."

Vote unanime ADOPTÉ.

9.15 Projet de convention ATUM - U. de M.

Une lettre (1988 04 07) signée par Léo Blanchard et Fernande Pelletier est distribuée aux membres.

Certains membres se demandent si la lettre est recevable. Les avis sont partagés à ce sujet. La discussion s'engage ensuite sur le processus de négociation.

M. Blanchard: "Lorsque la question a été soulevée hier à la réunion du Comité exécutif, l'on a fait la suggestion de transmettre la lettre à l'administration pour en faire l'étude et de poursuivre les négociations avec les personnes en cause".

9.16 CUM: congé d'étude

RÉSOLUTION 11-CGV-880409

Il est proposé par Gérald Goguen et appuyé par Adélarde Cormier

"Qu'en vertu des articles 16.11, 16.12 et 16.13 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université, et tenant compte des objectifs visés par ces articles, qu'un congé d'étude de six mois avec bourse de 5 000\$ soit accordé au professeur Martin Waltz pour la période allant du 1er juillet 1988 au 31 décembre 1988."

Vote unanime ADOPTÉ.

9.17 CUM: année sabbatique

RÉSOLUTION 12-CGV-880409

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Adélarde Cormier

"Que, conformément aux résolutions 33-CGV-860412 et 34-CGV860412, une année sabbatique soit accordée au professeur Néré St-Amand à compter du 1er juillet 1989."

Vote unanime ADOPTÉ. 9.18 CUM: congé sans rémunération

RÉSOLUTION 13-CGV-880409

Il est proposé par Adélarde Cormier et appuyé par Richard Savoie

"Qu'un congé sans rémunération d'un an soit accordé au professeur Jean-Guy Vienneau pour la période allant du 1er juillet 1988 au 30 juin 1989."

Vote unanime ADOPTÉ.

9.19 CUM: rente à la retraite

Louis Malenfant donne quelques explications.

RÉSOLUTION 14-CGV-880409

Il est proposé par Daniel Bélanger et appuyé par Marcelle Fafard-Godbout

"Après recommandation du Comité de retraite, le Conseil des gouverneurs accorde à Florence Cowan une rente à la retraite basée sur la moyenne des trois dernières années de salaire brut au lieu des cinq dernières années de salaire ajusté parce que son mandat s'est terminé en avril 1987."

Vote unanime ADOPTÉ.

9.20 Avenant numéro 13 - Régime de rentes pour le personnel de soutien, les techniciens, le personnel administratif et professionnel
(Voir l'annexe B)

RÉSOLUTION 15-CGV-880409

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Georgio Gaudet

"Que l'avenant numéro 13 du Régime de rentes pour le personnel de soutien, les techniciens, le personnel administratif et professionnel soit adopté tel qu'il apparaît à l'annexe B."

Vote unanime ADOPTÉ.

9.2 CEX-880318

9.21 Promotions et permanences d'emploi: cas litigieux

9.22 CUM: congés

RÉSOLUTION 21-CGV-880409

Il est proposé par Gérald Goguen et appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet

"Qu'un congé sans rémunération d'un an (du 1er juillet 1988 au 30 juin 1989) soit accordé au professeur Harley d'Entremont afin de permettre à ce dernier d'assumer les responsabilités de recteur de l'Université Sainte-Anne."

Vote unanime ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 22-CGV-880409

Il est proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par Laurier Thibault

"Qu'un deuxième congé sans rémunération d'un an, non renouvelable (du 1er juillet 1988 au 30 juin 1989) soit accordé à la professeure Terez Retfalvi afin de permettre à cette dernière d'assumer les responsabilités de directrice du Département de psychologie de l'Hôpital Dr. Everett Chalmers."

Vote unanime ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 23-CGV-880409

Il est proposé par Jeanne d'Arc Gaudet et appuyé par Anne Church

"Que l'Université accorde à Monique Cormier-Daigle une bourse d'études de 8 000\$ afin de lui donner la possibilité de poursuivre ses études de maîtrise en nursing à la Dalhousie University pendant l'année universitaire 1988-89, à la condition qu'elle s'engage à venir par la suite à l'Université de Moncton comme professeure pour une période de deux ans, si, au 1er juillet 1989, l'Université a besoin de ses services. Si, au 1er juillet 1989, l'Université présente à la candidate une offre d'emploi comme professeure et qu'elle refuse cette offre, elle devra alors rembourser la bourse reçue de l'Université."

Vote unanime ADOPTÉ. 9.23 Rappel de la résolution 14-CGV-861213

"Suite à la recommandation du CGV-860531, l'Université prêtait le professeur Eugène Gaudet au Club de hockey Canadien Inc. leur permettant de restructurer leur département de physiothérapie et de mettre sur pied un nouveau programme dans ce domaine au cours de l'année 1986-87.

Le travail étant de plus grande envergure que prévue, le Club de hockey Canadien Inc. et le professeur Eugène Gaudet sollicitent à nouveau l'Université de Moncton afin d'obtenir les services du professeur Gaudet pour une deuxième année, soit l'année universitaire 1987-88, et ceci aux mêmes conditions que stipulées dans l'entente 1986-87.

Après consultation auprès des intéressés, il est recommandé que l'Université réponde favorablement à cette demande pour l'année 1987-88 et que cette année supplémentaire soit la dernière."

RÉSOLUTION 24-CGV-880409

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Daniel Bélanger

"Que les membres du Conseil des gouverneurs se prononcent en faveur du maintien de la résolution 14-CGV-861213."

Vote unanime ADOPTÉ.

9.3 CEX-880219

9.31 CUSLM: années sabbatiques

RÉSOLUTION 25-CGV-880409

Il est proposé par Daniel Bélanger et appuyé par Alain Thériault

"Qu'en vertu des articles 16.16 et 17.0 de la convention collective actuellement en vigueur entre l'APBCUSLM et l'Université et tenant compte des objectifs visés par ces articles, qu'on accorde une année sabbatique aux professeurs suivants:

<u>Nom des professeurs</u>	<u>Type de congé</u>	<u>Durée du congé</u>
Georgette Desjardins	B	01-01-89 au 31-08-89
André Leclerc	B	01-01-89 au 31-08-89
Jacques Martin	B	01-05-88 au 31-12-88
Gilles Nadeau	B	01-05-88 au 31-12-88."
Vote	unanime	ADOPTÉ.

9.32 CUM: report d'années sabbatiques

RÉSOLUTION 26-CGV-880409

Il est proposé par Richard Savoie et appuyé par Marcelle Fafard-Godbout

"En vertu de l'article 17.06 de la convention collective actuellement en vigueur entre l'ABPUM et l'Université et tenant compte des objectifs visés par cet article, qu'on reporte les années sabbatiques des professeurs suivants:

Jean-René Longval: Année sabbatique de type A reportée à l'année universitaire 1989-90;

François Soler: Année sabbatique de type B reportée à l'année universitaire 1989-90."

Vote unanime ADOPTÉ.

9.33 CUM: année sabbatique

RÉSOLUTION 27-CGV-880409

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Dollard LeBlanc

"Qu'une année sabbatique de type A soit accordée au professeur Mircea Roman pour l'année 1988-89 aux conditions stipulées par l'Université."

Vote unanime ADOPTÉ.

9.34 CUSLM: congés d'études

RÉSOLUTION 28-CGV-880409

Il est proposé par Daniel Bélanger et appuyé par Marcelle Fafard-Godbout

"Qu'un congé d'étude allant du 1er août 1988 au 31 juillet 1989 soit accordé au professeur Martin Dubé afin de lui permettre de poursuivre ses études de PhD en biologie."

Vote unanime ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 29-CGV-880409

Il est proposé par Daniel Bélanger et appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet

"Qu'un congé sans rémunération allant du 1er juillet 1988 au 30 juin 1989 soit accordé au professeur Robert Guénette afin de lui permettre de poursuivre ses études de PhD en mathématique."

Vote unanime ADOPTÉ. 9.35 CUM: promotions

RÉSOLUTION 30-CGV-880409

Il est proposé par Richard Savoie et appuyé par Yvon Ouellette

"Que la professeure Carmen Babineau soit promue au rang de professeure adjointe à compter du 1er janvier 1988."

Vote unanime ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 31-CGV-880409

Il est proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par Georgio Gaudet

"Que les professeurs suivants soient promus au rang de professeur agrégé à compter du 1er juillet 1988:

Pierre Arsenault, École de droit;
Pauline Haché, Faculté des sciences sociales;
Simon Robichaud, Faculté des sciences de l'éducation."

Vote unanime ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 32-CGV-880409

Il est proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par Adélard Cormier

"Que les professeurs suivants soient promus au rang de professeur titulaire à compter du 1er juillet 1988:

Jacques Allard, Faculté des sciences et génie; Norma Gaudet, Faculté des sciences de l'éducation; Edgar Léger, Faculté d'administration; Grigore Pogonat, Faculté des arts; Donald Poirier, École de droit; Arsène Richard, Faculté des arts; John Tivendell, Faculté des sciences sociales; Jean-Guy Vienneau, Faculté des sciences de l'éducation."

Vote unanime ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 33-CGV-880409

Il est proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par Gérald Goguen

"Que le professeur Parkash Varma ne soit pas promu au rang de professeur titulaire en date du 1er juillet 1988."

Vote unanime ADOPTÉ.

PAUSE: 11 h 30 REPRISE:
11 h 45

10. SAC-880215: SUIVI

10.1 Création des cours de linguistique

Léonard J. LeBlanc explique.

10.2 Programme LLB-MAP

RÉSOLUTION 34-CGV-880409

Il est proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par Édèse Bujold

"Que le nouveau programme combiné LLB-MAP soit créé, en autant qu'il n'y ait pas de ressources additionnelles d'impliquées."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.3 Normes linguistiques

Une longue discussion s'ensuit. Les principaux points soulevés:

- Léonard J. LeBlanc explique que le Comité des normes linguistiques est un comité du Sénat qui cherche à faire avancer l'Université dans le domaine de ses exigences. Le débat est engagé. Concernant l'examen de sortie en français, l'Université Laval et l'Université Sherbrooke sont en train d'étudier cette possibilité.
- Le test de sortie serait plutôt un test d'élimination?
- L'élève doit faire un seul cours de français (6 crédits) pour obtenir son diplôme de l'Université. C'est nettement insuffisant.

- Les plus faibles doivent faire jusqu'à 18 crédits de français. La Faculté des arts expérimente présentement un logiciel permettant l'enseignement du français à l'aide de l'ordinateur: résultats probants.
- Les professeurs n'ont pas tous un niveau de connaissances acceptables pour enseigner le français. C'est une question qui devra être étudiée.
- Au CUSLM, il y a place pour l'amélioration du français des élèves; nous n'avons pas de problèmes avec les professeurs.
- Au CUS, les professeurs ne mettent pas assez d'accent sur la langue. Nous voulons procéder par une campagne de conscientisation.
- Nos étudiants reçoivent un diplôme avec une formation non efficace en français; ils ne pourront pas s'exprimer dans leur langue. Il y a des problèmes au niveau des écoles aussi.
- Le problème vient des polyvalentes. Les examens sont notés de façon variable. Certaines écoles sont plus sévères, d'autres plus larges.
- La situation du français est un problème sérieux; nous sommes handicapés dans les deux langues.
- A sa sortie de l'Université, il est déplorable que l'étudiant ne soit pas capable de rédiger un rapport. Ce n'est pas à l'Université qu'on apprend le français; il faut que ça se passe dans les écoles.
- Les enseignants actuels, dans les écoles, sont plus compétents que ceux embauchés en 1968-69, par exemple. Les enseignants sont plus qualifiés; il y a eu un progrès énorme.
- Que faire avec nos professeurs qui ne peuvent communiquer en français? Peut-on les envoyer l'apprendre? Les étudiants sont écoeurés et je ne les blâme pas.
- Selon Léonard J. LeBlanc, l'Université a actuellement un système en place pour vérifier le niveau de connaissances du français. La vérification est faite à l'embauche. Dans le rapport du Comité des normes linguistiques, il y a une recommandation qui porte spécifiquement sur ce problème.
- Avant les années 1965-1970, la connaissance du français était meilleure. Chez moi, j'ai un employé qui a une 8e année et qui est meilleur que ceux avec un baccalauréat ou une maîtrise d'aujourd'hui.

11. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION (CCJ-880205)

Léonard J. LeBlanc explique qu'il y aura des décisions à prendre; ce sera fait à la prochaine réunion.

RÉSOLUTION 42-CGV-880409

Il est proposé par Léon Richard

"Que les nominations cessent."

Vote unanime ADOPTÉ.

Monsieur le Président proclame l'élection, sans concurrents, de Laurier Thibault et de Anna Rail au Comité exécutif.

15.2 Comité de finance

RÉSOLUTION 43-CGV-880409

Mise en candidature

Laurier Thibault Proposeur: Yvon Ouellette

Vote unanime ADOPTÉ.

Monsieur le Président proclame l'élection, sans concurrent, de Laurier Thibault au Comité de finance.

15.3 Comité conjoint de la planification

RÉSOLUTION 44-CGV-880409

Mise en candidature

Richard Savoie Proposeur: Dollard LeBlanc

Vote unanime ADOPTÉ.

Monsieur le président proclame l'élection, sans concurrent, de Richard Savoie au Comité conjoint de la planification.

16. STATISTIQUES DES DEMANDES D'ADMISSION (Voir l'annexe E)

Gilles Long explique et répond aux questions des membres.

RÉSOLUTION 45-CGV-880409

Il est proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par Richard Savoie

"Qu'un vote de félicitations soit envoyé à l'École de droit pour s'être classée deuxième dans une évaluation nationale des écoles de droit."

Vote unanime ADOPTÉ.

17. RAPPORT DU RECTEUR

Monsieur Blanchard précise que notre Université fête son 25e anniversaire. Le 19 juin, c'est la date officielle où la Charte fut accordée.

"Nous avons bâti des racines très profondes, ce qui a amené l'Université de Moncton avec ses trois campus."

Le 27 janvier dernier, nous avons réussi à rejoindre les trois campus. Ça s'est fait par un effort d'équipe dont deux importantes, soit Radio-Canada avec son matériel. Pour rejoindre les trois centres, la compagnie NB Tel nous a prêté ses canaux. Ce fut un retentissant succès; c'est la première fois qu'on arrivait à faire une seule université. Ce fut un gros et beau lancement. Ça nous a permis de lancer le nouveau logo officiel. A partir du 19 juin ce sera de plus en plus visible. Cela nous donne le temps de préparer les documents. Un gros merci à tous ceux qui ont participé à l'ouverture.

Cette ouverture est suivie d'une semaine pédagogique, de la semaine des sciences sociales, des sciences infirmières, une soirée gastronomique. En mars, nous avons eu la semaine des arts, le banquet de la Faculté des sciences de l'éducation, la compétition canadienne d'ingénierie; trois de nos étudiants compétitionnaient.

Il y a eu aussi le colloque de la voix des femmes. L'ouverture officielle du Centre ouest africain de recherche sur l'informatisation du travail (COARIT) qui a eu lieu le 21 mars. Le banquet de l'École de génie et le concours oratoire.

Il y a aussi eu le Concert 19 préparé par le Département de musique, qui a été apprécié de tous, concert qui a été transmis en direct par Radio-Canada et retransmis par après.

L'Université de Moncton recevait un montant de 800 000\$ des gouvernements fédéral et provincial pour une chaire de marketing international. Il y a des spectacles organisés par les Services aux étudiants. Du 5 au 12 avril avait lieu un spectacle public du Département d'art dramatique. Il y a eu un colloque sur la réforme du secteur public dans les pays francophones, organisé par le responsable de la maîtrise en administration publique. Aussi nous fêtons d'une manière universitaire par des colloques et autres.

Durant la dernière semaine de février et la première semaine de mars, 24 étudiants et deux professeurs sont allés en Martinique pour suivre un cours de civilisation martiniquaise. Quarante-sept étudiants avaient posés leur candidature. Vingt-quatre ont été choisis. Ils ont fait honneur à l'Université. La deuxième semaine, le groupe a participé à la réussite de la semaine acadienne. Je crois qu'un groupe de martiniquais viendra cet été. C'est une expérience extrêmement enrichissante.

Nous avons un groupe de la Péninsule qui a formé un comité d'action qui voulait voir s'installer un centre sportif et culturel. Il y a des esquisses préliminaires à l'étude. L'idée n'est pas perdue. Nous aurons des nouvelles intéressantes à annoncer prochainement.

Du 9 au 13 mai, nous aurons la visite de 2 500 collègues, étudiants, professeurs de langue française au 56e congrès de l'ACFAS. Il y aura plus de 800 communications. La dernière fois qu'elle est venue à Moncton c'était en 1975, de 700 à 800 personnes étaient venues.

Au mois de mai nous aurons les trois collations des diplômés soit le 14 au CUS, le 15 au CUSLM et le 21 au CUM."

Monsieur Blanchard fait distribuer le calendrier des activités du 25e anniversaire.

- Au CUS, la ligue d'improvisation est arrivée 3e au Canada et ire au Nouveau-Brunswick. Il faudrait l'inclure avec la résolution de l'École de droit.
- Il faudrait aussi inclure que la Faculté des sciences de l'éducation a été considérée la meilleure faculté par la Fédération nationale des foyers-écoles.

18. PROCHAINE RÉUNION Elle aura lieu le 11

juin 1988 au CUS.

Monsieur Blanchard demande si on peut avancer la réunion du Conseil des gouverneurs, prévue pour le 1er octobre, au 17 septembre. Aucune objection. Les membres seront informés par écrit.

Monsieur le Président remercie tout le monde pour leur participation.

19. CLOTURE

RÉSOLUTION 46-CGV-880409

Il est proposé par Édèse Bujold

"Que la séance soit levée."

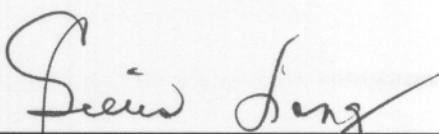
Vote

unanime

ADOPTÉE. Il est 17 h 10.

Contresigné le _____

Paul L. Bourque, président



Gilles Long, secrétaire